

---

---

## **DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet d'agrandissement de la  
marina Le Nautique Saint-Jean sur le  
territoire de la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu  
par Le Nautique Saint-Jean inc.  
Dossier 3211-04-061**

Le 26 janvier 2017

**Développement durable,  
Environnement et Lutte  
contre les changements  
climatiques**

**Québec** 



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'agrandissement de la marina Le Nautique Saint-Jean par Le Nautique Saint-Jean inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2015-04-21	Réception de l'avis de projet
2015-05-21	Délivrance de la directive
2016-02-18	Réception de l'étude d'impact
2016-04-25	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2016-12-01	Réception de l'addenda n° 1
2017-01-18	Transmission d'une correspondance adressant des questions et commentaires supplémentaires à l'initiateur de projet
2017-01-26	Réception de l'addenda n° 2

### 2. DESCRIPTION DU PROJET

La marina Le Nautique Saint-Jean est située sur la rive gauche de la rivière Richelieu, en amont de l'entrée du canal de Chambly, à Saint-Jean-sur-Richelieu. Le projet d'agrandissement de la marina vise principalement à régulariser la situation de celle-ci. En effet, la capacité d'accueil actuelle de la marina est de 185 bateaux de plaisance, alors que le nombre de bateaux autorisé est de 128. Ce dernier correspond au nombre de places qui était offert lors de l'entrée en vigueur du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement en 1980. Une nouvelle phase d'agrandissement portant la capacité d'accueil à 200 places est prévue dans le projet. Ainsi, le projet en cours d'analyse considère une augmentation de la capacité d'accueil passant de 128 à 200 emplacements.

Le projet ne prévoit pas de dragage ou de construction additionnelle outre l'installation des quais flottants pour les quinze places supplémentaires. Les autres travaux ont été réalisés au fil des ans afin de répondre à une demande croissante d'emplacements à quai, et ce, sans autorisation. En 2014 et 2015, les anciens pontons flottants en bois traités ont été remplacés par des pontons flottants en aluminium. En comparaison avec l'année de référence (2009) pour les anciennes installations, les pontons occuperont une longueur totale de 610 m, comparativement à 618 m par le passé. La section qui demeure à être installée est d'une longueur de 24 m. Les nouvelles installations nécessitent un total de 62 blocs d'ancrage, couvrant une superficie de 310 m<sup>2</sup> sur le lit de la rivière. Quatre blocs d'ancrage doivent encore être installés puisque 58 blocs sont déjà implantés. Les anciennes installations comptaient environ 40 blocs d'ancrage, dont près de 25 d'entre eux ont pu être retirés.

Les nouveaux quais demeureront en place en période hivernale. Aucune modification des installations de services (capitainerie, équipement sanitaire, eau potable, stationnement, électricité, service de carburant, etc.) ne sera nécessaire.

Les pontons et les blocs d'ancrage ont presque tous été mis en place à l'automne 2014 et au printemps 2015. Les travaux pour les quinze emplacements qui demeurent à être implantés seront réalisés lorsque les autorisations requises auront été obtenues. Ils doivent se tenir entre le 1<sup>er</sup> août et le 1<sup>er</sup> mars en raison des périodes de restriction pour le poisson. Le coût du projet est estimé à un million de dollars.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction de l'expertise en biodiversité, direction générale de l'écologie et de la conservation;
- la Direction de l'expertise hydrique;
- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie;
- la Direction régionale du centre de contrôle environnemental de la Montérégie;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère du Tourisme.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- LE NAUTIQUE SAINT-JEAN INC. *Agrandissement de la marina Le Nautique Saint-Jean à Saint-Jean-sur-Richelieu – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal*, par Les Services exp inc., février 2016, 60 pages et 4 annexes;

- LE NAUTIQUE SAINT-JEAN INC. *Agrandissement de la marina Le Nautique Saint-Jean à Saint-Jean-sur-Richelieu – Addenda n°1*, par Les Services exp inc., novembre 2016, 24 pages et 4 annexes;
- LE NAUTIQUE SAINT-JEAN INC. *Agrandissement de la marina Le Nautique Saint-Jean à Saint-Jean-sur-Richelieu – Addenda n°2*, par Les Services exp inc., janvier 2017, 6 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre, datée du 21 mai 2015. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat du ministre annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

### RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**Annie Ouellet**, biologiste, M. Sc. Eau  
Chargée de projet  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels

